



Programme provincial d'aide financière en cas de catastrophe de l'Île-du-Prince-Édouard

Registre des travaux de nettoyage

Ouragan Fiona (2022)

Nom de la personne
présentant la
demande : _____

Dès qu'il est sécuritaire de le faire, prenez des photos ou faites des vidéos témoignant des dommages à l'extérieur et à l'intérieur de l'immeuble en vue de présenter une réclamation à votre assureur ou une demande d'aide financière dans le cadre d'un programme gouvernemental. Privilégiez les plans larges qui montrent l'ampleur des dommages et une vue d'ensemble. Par exemple, photographiez ou filmez des images montrant au complet l'arbre tombé dans votre entrée.

Au besoin, nous communiquerons avec vous pour planifier une évaluation des dommages dans le cadre du processus d'examen de votre dossier. N'attendez pas que nous communiquions avec vous pour documenter vos activités de nettoyage.

- Dans la mesure du possible, les articles endommagés ne doivent pas être jetés avant l'évaluation des dommages. Si des articles doivent être jetés, la personne présentant la demande doit d'abord les prendre en photo.
- Pour les dommages structurels, si des réparations doivent être effectuées avant l'évaluation des dommages, veuillez prendre des photos (marquées d'une date) de ceux-ci avant de commencer les travaux de réparation.
- Si vous avez loué du matériel ou embauché des entrepreneurs pour vous aider à procéder aux travaux de nettoyage, conservez les reçus ou les factures. Vous devrez les joindre à votre demande. Il se pourrait que la totalité des montants versés aux entrepreneurs ne soit pas admissible en vertu du programme.

Les heures consacrées au nettoyage seront multipliées par le taux du salaire minimum, jusqu'à concurrence d'un montant maximal par demande.

Date	Nom de la personne (membre de la famille ou bénévole)	Heures travaillées	Description des travaux effectués



Programme provincial d'aide financière en cas
de catastrophe de l'Île-du-Prince-Édouard
Registre des travaux de nettoyage
Ouragan Fiona (2022)

Date	Nom de la personne (membre de la famille ou bénévole)	Heures travaillées	Description des travaux effectués
Heures totales :			